

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Room 1650, 635 8th Ave. S.W.

Calgary Alberta T2P 3M3

Bid Fax: (403) 292-5786

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada/Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Room 1650, 635 8th Ave. S.W.

Calgary Alberta T2P 3M3

Title - Sujet Janitorial Supplies, PSAB			
Solicitation No N° de l'invitation	on	Date	
EW478-162314/C		2016-08-	04
Client Reference No N° de réfe	érence du client	GETS Re	ef. No N° de réf. de SEAG
EW478-162314		PW-\$CA	L-135-6503
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME		
CAL-5-38124 (135)			
Solicitation Closes -	L'invitation pr	end fir	Time Zone
at - à 02:00 PM	•		Fuseau horaire
			Mountain Daylight
on - le 2016-08-22			Saving Time MDT
Delivery Required - Livraison e	xigée		•
See Herein			
Address Enquiries to: - Adresse	er toutes questions à:	E	Buyer Id - Id de l'acheteur

Denadi, Gilles

Telephone No. - N° de téléphone
(403)612-9648 ()

Adresser toutes questions a:

Buyer id - id de l'acheteur
cal135

FAX No. - N° de FAX
(403)292-5786

Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:

DEPARTMENT OF PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES CANADA

STE 1650 635-8TH AVE S.W.

CALGARY Alberta T2P3M3 Canada

Security - Sécurité

This request for a Standing Offer does not include provisions for security.

Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



EW478-162314

ld de l'acheteur - Buyer ID $cal135 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ CAL\text{-}5\text{-}38124 \end{array}$

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro EW478-162314/B, datée du 10 Mai 2016, dont la date de clôture était 27 Mai 2016 à 14:00(HAR). Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

TABLE DES MATIÈRES

21R51

PARTI	E 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1	Introduction	
1.2	SOMMAIRE	
	COMPTE RENDU	
PARTI	E 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	4
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
2.2	PRÉSENTATION DES OFFRES	
2.3 2.4	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	
	E 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	
PARTI	E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	6
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	7
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS	
	LÉMENTAIRES	
PARTI	E 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	8
A. OF	FRE À COMMANDES	8
6.1	Offre	
6.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.3	DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	
6.4	RESPONSABLES	
6.5 6.6	UTILISATEURS DÉSIGNÉS	
6.7	LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	
6.8	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	
6.9	ATTESTATIONS	
6.10	LOIS APPLICABLES	11
B. CL	AUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	11
6.1	Besoin	11
6.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.3	Durée du contrat	
6.4	PAIEMENT	
6.5	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION	
6.6	Assurances	12
6.7	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	

EW478-162314

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $cal135 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier CAL-5-38124

ANNEXE « A »	13
BESOIN	13
ANNEXE « B »	26
BASE DE PAIEMENT	26
ANNEXE « C »	30
RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES	30
ANNEXE « D »	31
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	31

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $cal135 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier CAL-5-38124

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; Partie 1 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et Partie 2 conditions de la DOC; Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir; Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent : 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables: 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, et le Rapport d'utilisation de l'offre à commandes.

1.2 Sommaire

1.2.1

- 1.2.2 Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du pendant un (1) an à compter de la date d'émission.
- 1.2.3 Tous les produits doivent être livrés aux adresses précisées dans un délai de sept (7) jours civils après réception d'une commande.
- 1.2.4 Conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2006 des dispositions relatives à l'intégrité, les offrants doivent fournir une liste de tous les propriétaires et(ou) administrateurs et toute autre documentation connexe, au besoin. Consulter la section 4.21 du Guide des approvisionnements pour en savoir plus sur les dispositions relatives à l'intégrité.
- 1.2.5 Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). Ce marché est exclu des accords commerciaux internationaux en vertu des dispositions de chaque accord relativement aux marchés réservés aux petites entreprises et aux entreprises minoritaires.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier CAL-5-38124

ld de l'acheteur - Buyer ID $cal135 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document <u>2006</u> (2016-04-04) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante. Le paragraphe 5.4 du document <u>2006</u>, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 120 jours

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $cal135 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier CAL-5-38124

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I: offre technique (une copie papier)

Section II: offre financière - une copie papier de la feuille de calcul Excel à être présentée avec la

soumission, et une copie électroniques en fichier Excel à envoyer par e-mail à l'adresse

suivante: WST.PA-CAL@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Section III: attestations (une copie papier).

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $cal135 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier CAL-5-38124

Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

À l'Annexe « A » - Besoin, les soumissionnaires doivent indiquer les produits qu'ils offrent, et faire référence à la page sur les listes de prix publiées / Catalogue.

Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec « l'annexe B, Base de paiement »). Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Annexe B - Base de paiement

Les offrants rempliront la liste des produits en utilisant le fichier Excel et s'assureront qu'il a été dûment rempli et contient tous les renseignements requis.

3.1.1 Paiement électronique de factures – offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « X » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « X » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Section IV : Listes de prix

Les offrants doivent offrir les listes/catalogues de prix en vigueur au cours de la **semaine du 15 Août 2016.**

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

 Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $cal135 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier CAL-5-38124

b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation financière

4.1.2.1 Évaluation du prix

Clause du Guide des CCUA M0222T (2016-01-28), Évaluation du prix

4.2.1 Base de sélection

Clause du Guide des CCUA M0069T (2007-05-25), Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Attestations additionnelles requises avec l'offre

5.1.2.1 Attestation du contenu canadien

5.1.2.1.1 Clause du *Guide des CCUA* A3050T (2014-11-27), Définition du contenu canadien

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $cal135 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ CAL\text{-}5\text{-}38124 \end{array}$

fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (<u>http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html</u></u>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité</u> <u>limitée du PCF</u> ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u>

(http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu travail/droits personne/equite emploi/programme contrats federaux.page?& ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

6.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> <u>d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Trayaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.2.1 Conditions générales

<u>2005</u> (2016-04-04), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.2.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « C ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $cal135 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier CAL-5-38124

le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1^{er} octobre au 31 décembre. Deuxième trimestre : du 1^{er} janvier au 31 mars; Troisième trimestre : du 1^{er} avril au 30 juin;

Quatrième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.3 Durée de l'offre à commandes

6.3.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées pendant deux (2) ans, du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2018.

6.3.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire de un (1) an, du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

6.4 Responsables

6.4.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est : Gilles Denadi Officier d'approvisionnement Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements Région Ouest 1650, 635 - 8 Ave SW, Calgary, AB T2P 3M3

Téléphone: (403) 612-9648 Télécopieur: (403) 292-5786

Courriel: gilles.denadi@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

 N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $cal135 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier CAL-5-38124

6.4.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.4.3 Représentant de l'offrant

Nom :		
Titre :		
Organisation :		
Adresse :		
Téléphone :	 	
Télécopieur :	 	
Courriel :		

6.5 Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes comprennent : l'Agence Parcs Canada (APC) et les Services correctionnels Canada (SCC), dans les provinces de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan, comme énoncées l'annexe A.

6.6 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire *PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes, etc.*).

6.7 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40,000.00 \$ (taxes applicables incluses).

6.8 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;

N° de l'invitation - Solicitation No. EW478-162314/C N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $cal135 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier EW478-162314 CAL-5-38124

- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales <u>2005</u> (2016-04-04), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- e) I'Annexe « A », Besoin;
- f) I'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'offre de l'offrant en date du _____ (À être déterminé)

6.9 Attestations

6.9.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

6.10 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Date de livraison

La livraison doit se faire dans un délai de sept (7) jours civils à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes.

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $cal135 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier CAL-5-38124

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme précisé dans l'annexe "B". Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.4.2 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.4.4 Clauses du Guide des CCUA

C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

C2605C (2008-05-12), Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger

6.5 Instructions pour la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.6 Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurances – aucune exigence particulière

6.7 Clauses du Guide des CCUA

A3000C (2014-11-27), Attestation du statut d'entreprise autochtone

A9068C (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement

B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires

D0018C (2007-11-30), Livraison et déchargement

D5328C (2014-06-26), Inspection et acceptation

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID cal135 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier CAL-5-38124

ANNEXE « A »

BESOIN

Offre à commandes permanente régionale (OCPR) visant la prestation, la fourniture et le déchargement de produits d'entretien pour les Services correctionnels Canada (SCC) et l'Agence Parcs Canada (APC), dans les provinces de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan, conformément aux modalités et conditions énoncées dans les présentes.

Tous les produits doivent être livrés aux adresses précisées dans un délai de sept (7) jours civils après réception d'une commande.

Les offrants doivent indiquer si les articles sont disponibles dans leur catalogue et/ou sur leur liste de prix publié. Si un article n'est pas mentionné, on considérera qu'il n'est pas offert. Les soumissionnaires doivent fournir des produits correspondants à la description de l'article dans la demande de soumissions.

Chaque offrant doit offrir au moins 80 % des articles énoncés (**90 des 113 articles d'exécution**). Dans l'éventualité où la totalité des offrants n'offrirait pas un produit particulier, celui-ci sera éliminé du processus d'évaluation.

Les prix dans la Base de paiement doivent être sans escompte.

Les offrants doivent offrir les listes/catalogues de prix en vigueur au cours de la semaine du 15 Août 2016.

Quantité minimale de commandes

Les utilisateurs désignés ne sont pas tenus d'utiliser des quantités de commandes minimales; cependant, les offrants ont l'option de refuser de remplir une commande qui n'est pas assujettie à leur exigence en matière de commande minimale à des fins de livraison. Les utilisateurs désignés doivent déployer tous les efforts possibles pour émettre des commandes subséquentes à l'offre à commandes selon les paramètres acceptables des exigences en matière de commandes de l'offrant. Les offrants qui refusent continuellement des commandes subséquentes à une offre à commandes une fois que les utilisateurs désignés ont déployé des efforts raisonnables selon les paramètres acceptables des exigences de l'entrepreneur pourraient voir annuler l'accord d'offre à commandes pour cause de non-conformité.

Id de l'acheteur - Buyer ID $cal135 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ CAL\text{-}5\text{-}38124 \end{array}$

....

Nº de l'article	Désignation	Unité de mesure	Utilisation annuelle estimative	Renvoi à la page #.	Dimension unitaire (si différente de la Dimension unitaire précisée)
1	Recharge automatique de produits d'entretien – système permanent de nettoyage/désodorisation des toilettes et urinoirs alimentés par pile.	Chaque	60		
2	Javellisant, d'une concentration de 5,25 % et 7 % d'hypochlorite de sodium, bouteille de volume maximum de 5,38 L	Litre	6 310		
3	Blocs pour balais, poussoir, 24"	Chaque	311		
4	Blocs pour balais, poussoir, 36"	Chaque	152		
5	Manche à balai, bois, filage de plastique, 54" à 60" de long	Chaque	946		
6	Tête de balai – MAGNETIC – matériaux synthétiques et résistants au choc, à la déformation et aux fissures; les poils doivent être de longueur standard industrielle (environ de 3 à 7,5 cm et doux; les extrémités doivent être biseautées ou aplaties pour créer une qualité magnétique quand on balaie le plancher; tête de balai d'une largeur de 10" (25 cm) à 11" (28 cm)	Chaque	780		
7	Balai, angle, 48"	Chaque	178		
8	Balai de sorgho, 5 fils (pas de bandes métalliques)	Chaque	788		

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $cal135 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier CAL-5-38124

9	Balai; balayette, plastique; environ 9"	Chaque	78	
10	Nettoyant pour tapis, pour extracteur, contenant de 4 litres	Chaque	205	
11	Nettoyant à tapis – Contenant de 3,78 L concentré pour prévaporisation	Chaque	100	
12	Nettoyant pour tapis – concentré d'enzyme en convenant de 3.78 L pour désodorisation	Chaque	200	
13	Nettoyant pour tapis – antimousse contenant de 3,78 L	Chaque	50	
14	Nettoyant pour tapis – concentré pour rasage d'extraction, contenant de 3,78 L	Chaque	125	
15	Nettoyant – déodorisant tout usage, prêt â utiliser, bouteille transparente, max 1 L	Litre	820	
16	Nettoyant – nettoyant antibactérien tout usage, utilisable sur toutes les surfaces dures; nettoie et aseptise les lavabos, les drains, les planchers, les comptoirs, efficace contre divers virus et bactéries, ainsi que la moisissure; 4 L	Chaque	162	
17	Nettoyant – soluble – paquets individuels de 5 onces salubres dans l'eau, tout usage, utilisable sur le vinyle, l'asphalte, la céramique, les carreaux de céramique, le terrazzo, le marbre et le béton ainsi que les surfaces peintes, l'acier inoxydable et le chrome (environ 100/pot)	Paquet	22 680	

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $cal135 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ CAL\text{-}5\text{-}38124 \end{array}$

18	Combinaison (avec salopettes et capuchons) résistante à la moisissure, fermeture éclair à l'avant, taille de TG	Chaque	390	
19	Combinaison (avec salopettes et capuchons) résistante à la moisissure, fermeture éclair à l'avant, taille de 3TG	Chaque	328	
20	Combinaison (avec salopettes et capuchons) résistante à la moisissure, fermeture éclair à l'avant, taille de 4TG	Chaque	197	
21	Combinaison (avec salopettes et capuchons) résistante à la moisissure, fermeture éclair à l'avant, taille de taille grande	Chaque	150	
22	Combinaison (avec salopettes et capuchons) résistante à la moisissure, fermeture éclair à l'avant, taille de TG	Chaque	268	
23	Savon à vaisselle, seau de 20 L, couleur transparente	Chaque	60	
24	Savon à vaisselle, minimum 500 ml, maximum 1 L	Chaque	3798	
25	Nettoyant/détergent désinfectant, liquide, sans parfum (min 900 ml – max 4 L	Litre	1 804	
26	Chiffons désinfectants, niveau intermédiaire, pot, environ 160 par pot	Pot	1 137	
27	Désinfectant, niveau intermédiaire, prêt à être utilisé, bouteille d'environ 946 ml	Chaque	512	

N° de l'invitation - Solicitation No. EW478-162314/C N° de réf. du client - Client Ref. No. EW478-162314

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

File No. - N° du dossier CAL-5-38124

 $\begin{array}{l} cal135 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \end{array}$

28	Distributeur – Distributeur universel de serviette en papier – feuille plate et rouleaux standards; taille approximative : 26 cm (101/2"), de large, 17 cm (63/4") de profondeur, 24 cm (91/2") de hauteur; structure en acier soudé de calibre 20 à 22. Chargement frontal de préférence; si le distributeur est équipé d'une larme tranchante, elle doit être amovible et ne doit pas être requise pour l'extraction d'une feuille simple.	Chaque	80		
29	Distributeur de nettoyant pour la peau moussant; 1 L	Chaque	10		
30	Distributeur de savon à main, conception compacte pour être montrée sur mur; sacs/cartouches de remplacement de 1 L	Chaque	276		
31	Cadre/poignet de vadrouille sèche, pliable, 24"	Chaque	52		
32	Cadre/poignet de vadrouille sèche, pliable, 36"	Chaque	117		
33	Tête de vadrouille sèche, lavable, microfibre, 24"	Chaque	226		
34	Tête de vadrouille sèche, lavable, microfibre, 36"	Chaque	468		
35	Ramasse-poussière avec brosse, plastique (pas de métal)	Chaque	177		

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $cal135 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ CAL\text{-}5\text{-}38124 \end{array}$

36	Ramassage poussière avec poignet, plastique industriel (par de métal), 4" X 12 1/4" X 12"	Chaque	445	
37	Agent de polissage de plancher, liquide, contenant de 4 L ou moins	Chaque	102	
38	Tapis de sol, noir, 13"	Chaque	50	
39	Tapis de sol, noir, 17"	Chaque	153	
40	Tapis de sol, noir, 19"	Chaque	499	
41	Tapis de sol, rouge, 13"	Chaque	50	
42	Tapis de sol, rouge, 17"	Chaque	99	
43	Tapis de sol, rouge, 19"	Chaque	478	
44	Tapis de sol, blanc, 19"	Chaque	226	
45	Décapants à plancher, avec ou sans vadrouille, seau ou jarre minimum 3,78 L - maximum 18,19 L	Litre	8 436	
46	Cire à plancher, pas pour le polissage, avec vadrouille, seau ou jarre de 10 L minimum	Chaque	532	
47	Nettoyant pour peau moussant – cartouche 1 L	Chaque	360	

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $cal135 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ CAL\text{-}5\text{-}38124 \end{array}$

48	Sacs à ordure 48"x52" TRANSPARENTS 3 mil – min 50 – max 100 par/ caisse	Sac	8 244	
49	Sacs à ordure, 22" X 24", TRANSPARENT, RÉSISTANCE MINIMUM .59 mil, rouleau d'au moins 20 sacs/rouleaux, maximum de 100 sacs/rouleaux	Sac	130 000	
50	Sacs à ordure, 22" X 24", vert/noir, résistance minimum .59 mil, au moins 20 sacs/rouleaux, maximum 100 sacs/rouleaux	Sac	5 000	
51	Sacs à ordure, 26" X 36", TRANSPARENT, résistance minimum .59 mil, au moins 20 sacs/rouleaux, maximum 100 sacs/rouleaux, minimum 200 – maximum 500 par caisse	Sac	29 750	
52	Sacs à ordure, 26" X 36", TRANSPARENT, ULTRA RÉSISTANT, minimum 1,25 mil, minimum 20 sacs/rouleaux, maximum 100 sacs/rouleaux, minimum 200 – maximum 500 par caisse	Sac	38 200	
53	Sacs à ordure, 26" X 36", JAUNE, résistance minimum .59 mil, minimum 20 sacs/rouleaux, maximum 100 sacs/rouleaux, minimum 200 – maximum 500 par/ caisse	Sac	12 600	
54	Sacs à ordure, 30" X 38", rouge, RÉSISTANCE minimum 1,25 mil, minimum 20 sacs/rouleaux, maximum 100 sacs/rouleaux, minimum 200 – maximum 500 par caisse	Sac	75 000	

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $cal135 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ CAL\text{-}5\text{-}38124 \end{array}$

CAL-5-38124

55	Sacs à ordure, 36" X 50", TRANSPARENT, RÉSISTANCE minimum .59 mil, minimum 20 sacs/rouleaux, maximum 100 sacs/rouleaux, minimum 200 – maximum 500 par caisse	Sac	706 850		
56	Sacs à ordure, 36" X 50", TRANSPARENT, RÉSISTANCE minimum 1,25 mil, minimum 20 sacs/rouleaux, maximum 100 sacs/rouleaux, minimum 200 – maximum 500 par caisse	Sac	36 600		
57	Sacs à ordure, 36" X 50", vert/noir, résistance minimum 1,25, minimum 20 sacs/rouleaux, maximum 100 sacs – rouleaux – minimum 200 – maximum 500 par caisse.	Sac	1 500		
58	Sacs à ordure, perforés, 20 x 22; transparents, épaisseur industrielle minimale de 1,5 mil, minimum de 200 sacs et maximum de 500 par carton.	Sac	350,000		
59	Sacs à ordure, perforés, 48 x 42, résistance 1,5 mil, minimum 200 – maximum 500 par caisse	Sac	500		
60	Sacs à ordure, perforés, 30 x 38 min résistance 1,5 mil, minimum 200 – maximum 500 par caisse	Sac	50 800		
61	Poubelles, plastique, 10-20 gallons	Chaque	194		
62	Nettoyant pour vitre et multisurface sans ammoniaque, concentration de 2,5 L, dilution 1 : 40.	Chaque	132		

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $cal135 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier CAL-5-38124

63 27 500 Gants – gants d'examen synthétique, À chaque 100/boîte gant À chaque 64 Gants, nitrile, sans poudre, sans latex, gant 48 460 jetable, taille grande, minimum 50/boîtes maximum 1 000/boîtes 65 Gants, nitrile, sans poudre, sans latex, 32 050 jetable, taille moyenne, minimum 50/boîtes maximum 1 000/boîtes À chaque gant 66 32 000 Gants, nitrile, sans poudre, sans latex, jetable, taille petite, minimum 50/boîtes maximum 1 000/boîtes À chaque gant 67 Gants, nitrile, sans poudre, sans latex, 42 316 jetable, taille TG, minimum 50/boîtes maximum 1 000/boîtes À chaque gant 68 Gants, jaune, granuleux, latex, taille 7 669 grande minimum 50/boîtes maximum 1 000/boîtes À chaque gant 8 822 Gants, jaune, granuleux, latex, taille TG minimum 50/boîtes maximum 1 000/box 69 À chaque gant 70 Chaque 425 Lunettes, anti-éclaboussure, antibuée Chaque Désinfectant pour main – à pompe – 398 71 distributeur instantané de désinfectant pour main, 5 1/8 x 4dx 10 h, 1 000 ml Recharges de désinfectant pour mains Chaque 276 72 compatibles avec distributeur Purell, unité d'environ 1 L

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $cal135 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier CAL-5-38124

73	Savon à main, sac de 1 L pour distributeur Gojo ou de type semblable	Chaque	2 460	
74	Savon à main, bouteille de 3,78 L	Chaque	1 815	
75	Masque, de chirurgie	Chaque	448	
76	Vadrouille – grande, humide, en boucle 24 oz (orange, vert, bleu)	Chaque	608	
77	Vadrouille – humide à poigner, remplacement facile	Chaque	48	
78	Combo seau et essoreuse, pressoir métallique sur le côté, 35 L	Chaque	47	
79	Combo seau et essoreuse, sans métal sur le côté, 35 L	Chaque	113	
80	Poignée de vadrouille, bois, avec tête de plastique renforcée, 60"	Chaque	294	
81	Tête de vadrouille, coton plat, extrémité coupée, 24 oz, 10 à 12 par caisse	Chaque	8 149	
82	Tête de vadrouille, bande étroite, mélange synthétique lavable peuvent être utilisés avec système de remplacement EZ ou poignée à détachement rapide	Chaque	1 712	
83	Tête de vadrouille, cire, extrémité en boucle	Chaque	274	
84	Agent neutralisant conditionneur, pour plancher, paquet de 1 once	Paquet	744	

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $cal135 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N $^{\circ}$ du dossier CAL-5-38124

85	Serviette en papier – rouleau jumbo – centre 2" 1 000/rouleaux	Chaque	1 800	
86	Rouleau de serviette en papier, couleur naturelle (non blanchi), 1 épaisseur, 8 pouces de large, 205-250 feuilles continues, minimum 30 % matériaux recyclés, minimum 24 rouleaux par caisse	Rouleau	75 870	
87	Rouleau de serviette en papier, couleur naturelle (non blanchi), 1 épaisseur, 8 pouces de large, 465 pi et minimum 30 % matériaux recyclés, minimum 12 rouleaux par caisse	Rouleau	416	
88	Serviette en papier, interplie simple, 9 1/8" X 10 1/4", blanc ou naturel, maximum 250 feuilles par paquet, maximum 20 paquets par caisse	Paquet	66 403	
89	Tampons à récurer, utilisation générale, 6" x 9"	Chaque	9 287	
90	Poudre à récurer; sans phosphate; utilisation sécuritaire sur les surfaces dures telles que notamment, mais non uniquement les carreaux de porcelaine, l'acier inoxydable, les appareils en chrome, les comptoirs en Formica; type à secouer 400 grammes; contenant distributeur en plastique	Chaque	17 167	
91	Éponges à récurer; combinaison d'éponge en cellulose et de tampon vert, résistant moyenne, 3 1/2" x 6 1/4" x 3/4"	Chaque	8 200	
92	Brosse à récurer, résistante à l'acide, soie dure, à utiliser avec manche à balai fileté	Chaque	444	

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $cal135 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ CAL\text{-}5\text{-}38124 \end{array}$

93	Concentrer de nettoyant pour douche 1 : 40 contenants de 3,78 à 5,68 L (SMI)	Litre	200	
94	Vaporisateur, SIMDUT, 20 à 24 oz	Chaque	3 802	
95	Pulvérisateur, résistant aux produits chimiques, pour utiliser avec vaporisateur de 20 à 24 oz	Chaque	3 532	
96	Raclette, plancher conventionnel, 36", avec poignée	Chaque	159	
97	Manche en bois biseauté 60"	Chaque	104	
98	Nettoyant pour cuvette de toilette – nettoyant quotidien acide doux pour porcelaine et carreaux	Chaque	177	
99	Nettoyant pour cuvette de toilette (900 ml – 1 L)	Chaque	468	
100	Écouvillon pour cuvette de toilette, sans métal, poignée souple	Chaque	1 350	
101	Brosse de toilette – Tête de Turc; 17" (G); soies en polypropylène formées pour nettoyer sous le rebord et sur le côté simultanément	Chaque	424	
102	Rondelles désinfectantes avec écrans, sans paradichlorobenzène	Chaque	1 311	
103	Sac sanitaire en papier ciré – (50 pqts de 205 sacs) 9,15" x 3,75" x 9,8 (Sani Sac)	par caisse	27	

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $cal135 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N $^{\circ}$ du dossier CAL-5-38124

104	Panneaux pour plancher mouillé	Chaque	32		
105	Nettoyant pour fenêtre, sans ammoniac, bouteille vaporisateur, minimum 500 ml	ml	543 000		
106	Éponges en cellulose jaune 3"x 6"	Chaque	1 100		
107	Papier hygiénique géant - 1 épaisseur	par caisse	250		
108	Serviette en papier brune - non blanchi	par caisse	200		
109	Sac à ordure 30X38 XTSTRG 125/Ca	par caisse	20		
110	Savon à main liquide - format de recharge	par caisse	100		
111	Désinfectant pour mains liquide - 1000 ml x 8 (par cas)	par caisse	20		
112	Nettoyant au chlore liquide - format de 1 gallon ou équivalent (ou semblable	par caisse	35		
113	Pinosan liquide – nettoyant tout usage - meilleur prix de l'offrant	par caisse	50		

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

CAL-5-38124

ld de l'acheteur - Buyer ID $cal135 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

* Les taxes applicables doivent être exclus des prix indiqués dans les présentes *

* Les taxes applicables, le cas échéant, seront ajoutées en tant qu'élément distinct, sur la facture*

Les prix indiqués dans les présentes sont des prix fermes incluant la prestation, la fourniture, la livraison et le déchargement de produits d'entretien conformément à l'annexe « A » – Besoin, à Services correctionnels Canada (SCC) et l'Agence Parcs Canada (APC).

Les soumissionnaires doivent fournir des prix pour une zone zones, pour deux zones ou pour l'ensemble des trois zones.

Les offrants doivent être en mesure de livrer à tous les endroits de la zone pour laquelle ils soumissionnent.

Un maximum de trois (3) offres à commandes pourrait être émis dans le cadre de la présente OCPR

Année 1 : un (1) an à compter de la date d'émission de l'offre à commandes

Périodes d'options

Année 2 : (à déterminer) Année 3 : (à déterminer)

*Le prix est destination Franco bord

Les prix des produits d'entretien seront tel qu'indiqué dans vos catalogues réguliers, saisonnier ou de soldes et/ou vos listes de prix publié courantes, colonne du meilleur prix, - les frais de livraison inclus - moins un rabais de :

i) Zone 1 Alberta :	_%;	ii) Zone 2 Manitoba	%;	ii) Zone 3 Saskatchewan	%

Les offrants doivent offrir les listes/catalogues de prix en vigueur au cours de la semaine du 15 Août 2016.

L'offrant DOIT fournir une déclaration dans laquelle il se désiste de l'ensemble des DÉCLARATIONS DE NON-RESPONSABILITÉ RELATIVE AUX PRIX ET DES CONDITIONS figurant dans son ou ses catalogue(s) étant donné que les conditions de l'offre à commandes résultante auront préséance.

L'offrant DOIT indiquer, par écrit, à l'autorité contractante de TPSGC, au moins de trente (30) jours avant l'entrée en vigueur de son nouveau catalogue, son intention de soumettre un nouveau catalogue. Une copie papier de tout nouveau catalogue doit être transmise à l'autorité contractante de TPSGC, le tout accompagné du présent avis.

Les rabais moins importants ne sont pas autorisés.

B. En plus des prix précédents, des rabais spéciaux à l'occasion de la fin d'année ou de productions excédentaires, de ventes spéciales, de ventes aux rabais, etc., seront consentis, le cas échéant, s'ils sont inférieurs aux prix indiqués précédemment.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $cal135 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier CAL-5-38124

C. Rabais

1) Si le responsable de la commande subséquente demande un article qui n'est pas précisé ci-dessus, le prix
du détenteur de l'offre à commandes doit être conforme au prix de son catalogue et/ou au prix de sa liste de
prix publié, moins un rabais de : %.
2) Rabais supplémentaire spécial pour commande avancée %.

Besoins spéciaux

- 1) La livraison doit avoir lieu dans un délai de sept (7) jours après réception de la commande subséquente.
- 3) Si les produits sont destinés à des établissements pénitenciers, ils doivent être sans alcool.

(Voir le tabulateur Excel ci-joint, Base de paiement)

Livraison aux lieux suivants :

ZONE 1: A	ZONE 1: ALBERTA					
Site	Adresse des emplacements	Disponibilité de chariot élévateur au lieu de livraison	Disponibilité de chargement dock au lieu de livraison	Restrictions de véhicule de livraison qui pourraient s'appliquer		
Bowden	35022 Range Road 10, Innisfail AB	Oui	Oui	remorque d'une capacité de 53'		
Drumheller	Case 3000, Route#9, 1km à l'ouest sur la route 9 en haut de la colline, Drumheller, AB T0J 0Y5	Oui- un propane, un electric	Oui-dock avec plaques	Pas de restrictions		
Établissement d'Edmonton	21611 Meridian Rue 178, Edmonton AB, T5Y6E7	Oui	Oui	remorque d'une capacité de 53'		
Établissement d'Edmonton pour femmes	11151 178 Street, Edmonton AB	Aucune	Pas de station de chargement adéquate, porte de queue de puissance requise pour les livraisons palettisées	Pas plus grand que le camion de 42 pieds		

EW478-162314

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

File No. - N° du dossier CAL-5-38124 cal135 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Établissement de Grande Cache	1 Mile South Hoppe Ave Grande Cache AB	Plusieurs options de chariot élévateur disponibles	Oui	Aucune
Grierson	9530 101 Avenue. Edmonton AB T5H0B3	Oui	Non	48ft
Okimaw Ohci Healing Lodge	SE 25-9-25w3RD Case Postale 1929, Maple Creek (Saskatchewan) S0N 1N0	Oui	Oui	Nous pouvons accueillir des camions de 45' s ils passent par l'entrée de l'entretien
Pê Sâkâstêw	Centre, Hobbema; Land Desp - SE 1/4 section; 30 TWP 444 Range Rd 24 - W4	Oui	Pas de quai, lieu de dépôt	Aucune
Parc national Lac Waterton	* En été, l'adresse est #5 camping Townsite, Lacs- Waterton; * En hiver, l'adresse est #1 composé Road, Parc National Lacs Waterton	* Non disponible en été ; * Disponible en hiver, si ce n'est en cours d'utilisation par quelqu'un d'autre	* Non disponible en été ; * Disponible en hiver	Doit avoir la patente de parc national

ZONE 2 : SASKATCHEWAN					
Site	Adresse des emplacements	Disponibilité de chariot élévateur au lieu de livraison	Disponibilité de chargement dock au lieu de livraison	Restrictions de véhicule de livraison qui pourraient s'appliquer	
Centre psychiatrique régional	2520 Avenue Centrale, Saskatoon SK, S7K3X5	Oui	Quai de baie- aucun service de station de chargement	Aucune	
Pénitencier de la Saskatchewan	À l'ouest de 20TH AVE ouest sur 15 ST EAST, Prince Albert, SK, S6V5R6	Oui	Oui	Non	
Willow Cree Healing Lodge	6 km à l'ouest du lac Duck sur la Route 212, Duck Lake, Saskatchewan S0K 1J0 (si non retrouvé, appeler le 1-306-467- 1216/1239)	Oui	Non	Aucune	

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID cal135

 $\label{eq:calculate_continuous} File \mbox{ No. - N}^{\circ} \mbox{ du dossier} \\ CAL-5-38124$

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ZONE 3: MANITOBA

Site	Adresse des emplacements	Disponibilité de chariot élévateur au lieu de livraison	Disponibilité de chargement dock au lieu de livraison	Restrictions de véhicule de livraison qui pourraient s'appliquer
Pénitencier de Stony Mountain	Route 7 Nord, Stony Mountain. Boîte 4500, Winnipeg, Manitoba , R3C 3W8	Oui	Niveau du sol et station de chargement disponible	Aucune

 $\ensuremath{\text{N}^\circ}$ de l'invitation - Solicitation No. EW478-162314/C N° de réf. du client - Client Ref. No. N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID cal135 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier CAL-5-38124

EW478-162314

ANNEXE « C »

RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES

Faire parvenir WST.PA-CAL@ Télécopieur:	pwgsc-tpsgc.gc.					
Les rapports d la période de		ent être présentés d	ans	les	quinze (15) jours c	ivils suivant la fin de
FOURNISSEU No DE L'OFFR	R : RE À COMMANDI	≣S :	_			
MINISTÈRE O	U ORGANISME :					
PÉRIODE:	[] 1 ^{er} Octobre	au 31 Décembre	[]	1 ^{er} Janvier au 31 m	ars
	[] 1 ^{er} Avril au	30 Juin	[]	1 ^{er} Juillet au 30 Sep	otembre
N° de commande		Description	n			Valeur totale de chaque commande (TPS non inclus)
1						,
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
	Valeur totale de	es commandes pour	la p	éri	ode de référence:	
AUCUN RAPP période []	ORT: Nous n'avo	ns pas conclu d'affair	es a\	vec	e le gouvernement du	ı Canada pour cette
PRÉSENTÉ PA Nom:	AR:					
Numéro de télé	éphone:					
SIGNATURE:		DAT	E.			

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $cal135 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier CAL-5-38124

ANNEXE « D »

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

frant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :
() Carte d'achat VISA ;
() Carte d'achat MasterCard ;
() Dépôt direct (national et international) ;
() Échange de données informatisées (EDI) ;
() Virement télégraphique (international seulement) ;
() Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)